

# Clarifions certains points immédiatement.

## Que couvre la garantie ?

## Que ne couvre pas la garantie ?

Notre garantie de 30 ans couvre beaucoup.



- 1 Tirette de fermeture éclair cassée
- 2 Glissière (toujours fixée des deux côtés de la fermeture éclair)
- 3 Matériau antidérapant des bretelles
- 4 Longueur de tissu insuffisante
- 5 Coutures
- 6 Bouton pression défectueux
- 7 Trolley bloqué

Mais pas tout !



- 1 Trou / Brûlure
- 2 Déchirure / Coupure
- 3 Réparations personnelles
- 4 Roues usées
- 5 Poignée télescopique cassée
- 6 Fond du bagage abimé ou cassé

Certains défauts ne sont couverts que les 2 premières années de notre garantie 30 ans



- 1 Boucles
- 2 Mousquetons
- 3 Revêtement intérieur
- 4 Fermeture éclair avec dents abimées ou arrachées
- 5 Décoloration